



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services déconcentrés

Question écrite n° 119207

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'expérimentation d'une fusion des DIRE et DIREN dans cinq régions de France. Les représentants syndicaux concernés s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle fusion, considérant les missions respectives très différentes des deux entités. Les DIRE ont en effet en charge de contribuer à une industrie performante, propre et sûre, tandis que les DIREN ont pour charge d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles. Toute fusion impliquerait un nouvel équilibre à reconstruire au sein du nouvel ensemble entre la logique de développement économique et les obligations environnementales. Parallèlement, les mêmes représentants syndicaux s'inquiètent des garanties et des perspectives professionnelles susceptibles d'être offertes aux personnels concernés. Il lui demande donc de bien vouloir lui exprimer sa position et ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le processus de rapprochement de la DIREN et de la DIRE, expérimenté dans cinq régions, est un chantier essentiel de la réforme de l'État qui connaît des résultats positifs. Il doit être poursuivi. La mise en oeuvre de la fusion des DIRE et des DIREN pose toutefois des questions complexes, qui n'ont pas toutes trouvé de réponse à ce jour. Début 2007, il a été décidé d'en confier l'examen à M. le préfet Aribaud, dans le cadre d'une mission qui devra rendre ses conclusions pour la fin du premier semestre 2007 et, dans l'attente, de reporter la parution du décret organisant la fusion des deux services. Parallèlement, les services concernés des ministères chargés de l'environnement et de l'industrie poursuivent, en liaison avec les gestionnaires de corps et les partenaires sociaux, leurs travaux sur les sujets relatifs à la gestion des personnels (mobilité, formation, parcours professionnels, etc.). Dans les cinq régions concernées, les travaux relatifs aux projets de service et aux organigrammes cibles des nouvelles directions, engagés depuis plusieurs semaines, seront menés à leur terme afin de donner aux agents la meilleure lisibilité sur leur service.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119207

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2041

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4569